



Santé publique, innovation et propriété intellectuelle : Stratégie et plan d'action mondiaux

Rapport du Secrétariat

1. Dans sa résolution WHA59.24 sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique, la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a décidé de constituer un groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer une stratégie et un plan d'action mondiaux pour fournir un cadre à moyen terme fondé sur les recommandations de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique, stratégie et plan d'action qui doivent notamment avoir pour objectifs d'assurer une base plus solide et durable pour les activités essentielles de recherche-développement en santé axées sur les besoins qui intéressent des maladies touchant de manière disproportionnée les pays en développement, de proposer des objectifs et des priorités clairs pour la recherche-développement, et d'estimer les besoins financiers en la matière.
2. Les Etats Membres se sont réunis lors des sessions du groupe de travail en décembre 2006, novembre 2007 et avril 2008. De plus, des consultations régionales ont été organisées dans toutes les Régions entre août et octobre 2007 pour examiner le projet de stratégie et de plan d'action mondiaux. Les travaux du groupe de travail, auxquels ont également participé des experts, des entités et des organisations non gouvernementales concernées, ont été présentés à la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2008.¹ Dans la résolution WHA61.21, l'Assemblée de la Santé a adopté la Stratégie mondiale pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle et les parties du plan d'action ayant fait l'objet d'un accord.
3. Dans cette résolution, le Directeur général était prié, entre autres, de prendre une série de mesures immédiates et à moyen terme pour, notamment, achever de mettre au point les composantes en suspens du plan d'action, préparer un programme de démarrage rapide et créer un groupe de travail d'experts à durée limitée, axé sur les résultats, et de faire rapport sur ces mesures. Le présent rapport rend compte de ces activités.
4. Les composantes en suspens du plan d'action, notamment les calendriers, les indicateurs d'avancement et l'estimation des besoins financiers, ont été définitivement arrêtées. Le Secrétariat s'est fondé sur les éléments d'orientation fournis par les Etats Membres au groupe de travail intergouvernemental pour finir de mettre au point une série d'indicateurs qui permettront de suivre globalement la mise en oeuvre de la Stratégie et du plan d'action mondiaux. Le cas échéant, ces indicateurs ont été couplés à d'autres mécanismes de suivi existants. Des indicateurs d'avancement

¹ Document A61/9.

proposés ont été examinés par le Conseil exécutif à sa cent vingt-quatrième session.¹ Un document révisé, incorporant les suggestions des Etats Membres, sera fourni à l'Assemblée de la Santé. Le Secrétariat a également calculé les coûts pour estimer les fonds nécessaires à la mise en oeuvre du plan d'action. Pour cela, il s'est inspiré au besoin du travail effectué antérieurement pour calculer les coûts d'autres plans d'action de l'OMS. Le calendrier proposé et l'estimation des besoins financiers sont présentés dans un autre document parallèle.²

5. Le Secrétariat a amorcé le programme de démarrage rapide pour appliquer un certain nombre de mesures spécifiques de la Stratégie et du plan d'action mondiaux qui relèvent de la responsabilité de l'OMS. Avant cela, les activités en cours dans l'ensemble de l'Organisation avaient été passées en revue pour déterminer celles qui contribuent à la mise en oeuvre de la Stratégie et du plan. Les autres activités entreprises en 2008 au titre du programme de démarrage rapide ont globalement consisté à : i) cartographier les activités mondiales de recherche-développement, mettre en lumière les lacunes de la recherche et fixer les priorités de la recherche ; ii) soutenir la recherche-développement et promouvoir l'établissement de normes concernant la médecine traditionnelle dans les pays en développement ; iii) développer et renforcer les moyens de réglementation des pays en développement ; et iv) élaborer un cadre de suivi et de notification. En outre, le Secrétariat collabore avec le Global Forum for Health Research à la création d'une base de données qui recense les sources possibles de financement de la recherche-développement.

6. Le Directeur général a constitué un groupe de travail d'experts à durée limitée axé sur les résultats. Représentatif des Régions, ce groupe se compose de décideurs et d'experts techniques reconnus au niveau international dans les domaines de la santé publique, des sciences biomédicales, de la finance et de l'économie. D'autres experts seront en outre invités à apporter leurs conseils de spécialistes et à participer aux sessions du groupe de travail pour certaines questions. Le groupe de travail d'experts a tenu sa première réunion du 12 au 14 janvier 2009 à Genève. A cette occasion, le groupe a fait le point sur le financement et la coordination de la recherche-développement et défini sa méthode de travail et ses activités de suivi. La deuxième réunion du groupe est prévue en juin 2009 et il est proposé de tenir la troisième et dernière réunion en novembre 2009. Les Etats Membres ont été contactés pour qu'ils puissent soumettre des propositions de sources nouvelles et novatrices de financement en vue de stimuler la recherche-développement ; le groupe d'experts examinera ces propositions à sa deuxième réunion. Une audience publique sur le Web a été organisée à l'appui de cette activité.

7. Des éléments essentiels de la Stratégie et du plan d'action mondiaux, comme la hiérarchisation des besoins en matière de recherche-développement, la promotion de la recherche-développement, la création et le renforcement du potentiel d'innovation, le transfert de technologie, la promotion de mécanismes de financement durables et la mise en place de systèmes de suivi et de notification, sont clairement liés au projet de stratégie OMS de recherche pour la santé.³ La stratégie OMS de recherche pour la santé sera mise en oeuvre à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation et avec les partenaires ; cette mise en oeuvre sera en harmonie avec les références à la recherche pour la santé contenues dans la Stratégie et le plan d'action mondiaux. Les aspects pertinents de la Stratégie mondiale ont par ailleurs été pris en compte dans le projet de stratégie pharmaceutique de l'OMS pour 2008-2013.

¹ Document EB124/2009/REC/2, summary record of the tenth meeting.

² Document A62/16 Add.1.

³ Voir le document A62/12.

8. Les activités entreprises dans les domaines de la propriété intellectuelle et du commerce sont coordonnées avec celles d'autres organisations internationales intergouvernementales intéressées, dont la CNUCED, l'OMC et l'OMPI, et visent à renforcer les capacités, à faciliter l'échange d'informations et à fournir un appui de nature technique et politique aux Etats Membres. Ces activités sont guidées par la Stratégie mondiale et les résolutions de l'Assemblée de la Santé sur la question. Un rapport sur les activités du Secrétariat a également été présenté au Conseil OMC des Aspects des Droits de Propriété intellectuelle qui touchent au Commerce.¹ Des réunions de haut niveau ont été organisées entre les dirigeants de la CNUCED, de l'OMC, de l'OMPI et de l'OMS pour discuter de la Stratégie mondiale et d'une éventuelle collaboration interinstitutions pour faciliter sa mise en oeuvre.

9. La Stratégie et le plan d'action mondiaux ont également été présentés et examinés lors de plusieurs forums et réunions de haut niveau, notamment le Congrès de l'OMS sur la médecine traditionnelle (Beijing, 7-9 novembre 2008) et le Forum ministériel mondial sur la recherche en santé (Bamako, 17-20 novembre 2008).

10. Tous les comités régionaux ont examiné la Stratégie et le plan d'action mondiaux en 2008. Le Comité régional des Amériques a adopté une résolution dans laquelle il invite instamment les Etats Membres à encourager l'action au niveau régional.²

11. Le Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques (African Network for Drugs and Diagnostics Innovation) a été créé en octobre 2008 avec l'appui du Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales et de plusieurs institutions africaines. Il vise à promouvoir et à soutenir l'innovation entreprise sous la direction de pays africains en matière de recherche-développement et à contribuer au développement des capacités et des infrastructures en Afrique. Les activités du Réseau en faveur de l'innovation en Afrique pourraient contribuer à la mise en oeuvre, au niveau régional, de la Stratégie et du plan d'action mondiaux. Des initiatives analogues sont prévues dans d'autres Régions.

12. Des consultations informelles se déroulent entre les Etats Membres afin d'aboutir à un accord sur les paragraphes en suspens du plan d'action relatifs aux acteurs.

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

13. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

= = =

¹ Document IP/C/W/516/Add.1.

² Résolution CD48/R.15.